

LES "DOCUMENTS"

d'INFORMATION & RELATIONS OUVRIERES

(Série: "Bureaucraties")

numéro 2

DECEMBRE 59

LE PATRONAT FRANÇAIS VU PAR UN AMÉRICAIN

(Critique du livre de H. Ehrmann: "La Politique du patronat français 1936-1955")⁺

Le patronat français est très mal connu des travailleurs. On croit en général qu'il est bien organisé, qu'il est homogène et qu'il a une politique cohérente. La réalité est bien différente, et le livre qu'un observateur assez indépendant vient de consacrer à cette politique nous apporte à ce sujet des informations et des points de vue qui n'existent nulle part ailleurs et qui sont intéressantes.

Elles apportent notamment des matériaux pour l'étude que nous préparons sur "Les bureaucraties et la Bureaucratie"

On trouvera ci-dessous un résumé des passages les plus intéressants ainsi que quelques citations.

Historique des organisations syndicales patronales

C'est sur la suggestion du gouvernement que le patronat décida, en 1919, de se constituer en une Confédération Générale de la Production Française (C.G.P.F.), mais en dehors de l'Union des Industries Métallurgiques et Minières (U.I.M.M.) et de quelques autres fédérations, les liens syndicaux restèrent très lâches jusqu'en 1936. A cette époque "une panique semblable à celle qu'avaient connue les campagnes au moment de la Révolution de 89, s'était emparée du patronat français lorsque l'explosion des grèves sur le tas avait suivi la victoire

⁺publié aux Etats-Unis, en 1957, sous le titre "Organized business in France", en France, chez A. Colin en 1957, prix 1679 F. L'auteur, d'origine allemande, a quitté l'Allemagne en 1933. Il est professeur de Sciences Politiques et a séjourné en France.

LES "DOCUMENTS"

d'INFORMATION & LIAISONS OUVRIERES

(Série: " Bureaucraties")

numéro 2

DECEMBRE 59

LE PATRONAT FRANÇAIS VU PAR UN AMERICAIN

(Critique du livre de H. Ehrmann: "La Politique du patronat français 1936-1955")⁺

Le patronat français est très mal connu des travailleurs. On croit en général qu'il est bien organisé, qu'il est homogène et qu'il a une politique cohérente. La réalité est bien différente, et le livre qu'un observateur assez indépendant vient de consacrer à cette politique nous apporte à ce sujet des informations et des points de vue qui n'existent nulle part ailleurs et qui sont intéressantes.

Elles apportent notamment des matériaux pour l'étude que nous préparons sur "Les bureaucraties et la Bureaucratie"

On trouvera ci-dessous un résumé des passages les plus intéressants ainsi que quelques citations.

Historique des organisations syndicales patronales

C'est sur la suggestion du gouvernement que le patronat décida, en 1919, de se constituer en une Confédération Générale de la Production Française (C.G.P.F.), mais en dehors de l'Union des Industries Métallurgiques et Minières (U.I.M.M.) et de quelques autres fédérations, les liens syndicaux restèrent très lâches jusqu'en 1936. A cette époque " une panique semblable à celle qu'avaient connue les campagnes au moment de la Révolution de 89, s'était emparée du patronat français lorsque l'explosion des grèves sur le tas avait suivi la victoire

⁺publié aux Etats-Unis, en 1957, sous le titre "Organized business in France", en France, chez A.Colin en 1957, prix 1679 F. L'auteur, d'origine allemande, a quitté l'Allemagne en 1933. Il est professeur de Sciences Politiques et a séjourné en France.

électorale du Front Populaire (p.21)". "L'origine généralement spontanée de la grève, bien que difficilement admise par les organisations professionnelles, était évidente pour tous ceux qui avaient été au contact des événements, c'est à dire pour beaucoup de patrons. Le fait que leurs ouvriers se mettaient en grève de leur propre gré constituait à leurs yeux une insulte plus grave et une menace plus grande pour leur autorité que si les grèves avaient été le résultat de manoeuvres politiques inspirées par l'extérieur" (25).

Quand l'alerte fut passée, la grande majorité des patrons se retourna avec colère contre ses anciens dirigeants. Le président (Duchemin) dut démissionner et il fut remplacé par G.Gignoux (qui fut il y a un an un des "experts" du Comité Rueff). On modifia les statuts et l'on fit des efforts pour donner aux petites et moyennes entreprises une place de premier plan, car c'était d'elles qu'étaient venues les récriminations les plus violentes contre l'accord Matignon (45). A la base, "le mouvement patronal fut transformé sur le modèle de la C.G.T. Il était entendu que le mouvement n'aurait une cohésion véritable que si les associations primaires d'une seule industrie et les associations locales ou régionales de plusieurs industries étaient solidement organisées. Il fallait éliminer les vieilles inégalités (p;45,46).

Ainsi transformée, "la nouvelle Confédération réussit parfaitement à empêcher l'élargissement des victoires que la classe ouvrière avait remportées au cours de l'été 36" (46).

Puis vint la guerre et l'armistice. Le gouvernement de Vichy supprima par décrets la C.G.T. et la C.G.P.F. et décréta que la guerre de classes était terminée. Pour le concrétiser elle plaça patrons et ouvriers sous l'autorité d'un seul et même ministre, René Belin, ancien secrétaire général adjoint de la C.G.T., connu pour son rôle pacificateur dans le mouvement syndical "et qui avait touché de près un certain nombre de patrons" (68). Le corporatisme devint la doctrine d'Etat et un certain nombre de technocrates à tendances synarchiques occupèrent les positions clé du mouvement patronal et de l'administration économique (p 71 à 77).

C'est également à cette époque que fleurirent les Comités d'Organisation, sortes de monstres à la fois autoritaires et para-corporatifs, mélanges d'organisation corporative et d'organisation administrative. Ils entraînent une "modernisation" du syndicalisme patronal dans le sens préconisé avant guerre par le Comité des Forges. Cette modernisation, "qui avait échoué avant la guerre à cause du manque de discipline et de l'insuffisance des ressources financières, était maintenant en plein développement. Les C.O. avaient le droit de donner des ordres à tous les patrons et de leur imposer des cotisations" (81). Parallèlement des bureaucrates d'esprit polytechnicien se casèrent dans ces organismes. Après la libération ils fournirent une réserve de "spécialistes" dans laquelle vinrent puiser les Fédérations patronales reconstituées.

Pendant que se développaient les activités "collaboratrices" de la majorité du patronat français, quelques rares patrons anti-vichissois participèrent au mouvement de résistance O.C.M., préparant le tournant de la politique patronale d'après la Libération. Parmi ceux-ci le banquier Blocq-Mascart, Leperocq du groupe Sneider, Lefaucheur qui devint le 1er directeur des Usines Renault nationalisées, Joseph Laniel, etc. L'O.C.M., ayant travaillé en relation avec le Mouvement d'inspiration socialiste Libération-Nord, se teinta d'idées socialistes (planification par accords contractuels, priorité des intérêts sociaux et communautaires sur la propriété privée. En fait, cependant, "il existait une communauté de vues certaine entre les patrons qui étaient entrés dans la Résistance (...) et le groupe patronal qui exerçait le pouvoir à Vichy. Ils avaient en commun le manque de confiance dans l'automatisme d'une économie libérale, le mépris pour les méthodes traditionnelles du patron français individualiste, la foi dans le rôle important de l'élite technicienne" (p 95-96).

En conclusion on peut dire que "le mouvement patronal contemporain doit beaucoup sinon tout à l'impulsion qu'il reçut pendant l'inter-règne de Vichy. Il n'est donc pas étonnant que les années de guerre aient laissé leur marque sur beaucoup de chefs du mouvement patronal..." (p96).

Les syndicats patronaux actuels

La Libération inaugura une période difficile pour les patrons et le patronat organisé. Pendant quelques mois les patrons furent traités comme des parias (I02) tandis qu'au contraire les organisations syndicales ouvrières connaissaient un grand développement. Mais "la pénurie prévue de matières premières et d'objet de première nécessité rendait nécessaire le maintien temporaire d'une économie planifiée" et le concours d'un patronat organisé était nécessaire. C'est Robert Lacoste qui fut chargé de mettre en place cette nouvelle structure organisationnelle. On conserva le principe des C.O., qu'on changea de nom - ils furent appelés Offices Professionnels - et auquel on adjoint un nouveau type de bureaucrates: des "commissaires appartenant à la fonction publique, très souvent directeurs des secteurs correspondants dans les différents ministères techniques" (I04). Ces Offices "pesaient d'une manière aussi bureaucratique que leurs prédécesseurs sur l'industrie" (I05) et ils se heurtèrent à l'hostilité aussi bien des patrons que des Communistes, car les Commissaires socialistes prédominaient.

Dans l'entretemps Plevin avait succédé à Mendès-France et la doctrine économique du Gouvernement Provisoire était en pleine incohérence. Les Offices se survivaient attirant la critique commune des consommateurs et des producteurs. "Lorsque les communistes décidèrent de prendre fait et cause pour les

consommateurs, ils se trouvèrent soutenir en fait les exigences du patronat tout entier. En général, la période de domination communiste coïncidait avec un accord tacite et parfois formel entre les syndicats et les patrons, désireux de retirer les plus grands avantages possibles d'une économie d'inflation, en insistant sur une hausse simultanée des salaires et des prix".(IO6)

Finalement les Offices furent supprimés et le Ministère de l'Economie Nationale chargea les syndicats patronaux et les Chambres de Commerce de la distribution des matières premières aux entreprises. Ipso facto les organisations syndicales se trouvaient ainsi reconnues: la nouvelle confédération patronale put voir le jour.

La réorganisation du mouvement patronal fut essentiellement le fait de Ricard et Davezac, qui avaient réussi à traverser Vichy sans trop se mouiller, et qui trouvèrent en Lacoste un interlocuteur très compréhensif ("Lacoste, ancien chef syndicaliste, héros de la résistance, et Ricard, animateur des C.O., n'eurent aucune peine à trouver dans leur travail commun des bases d'entente qui reposaient en partie sur des conceptions identiques d'une planification économique, nécessaire en période de reconstruction"(IO8).). Peu à peu des hommes énergiques prirent place dans le mouvement patronal, notamment des anciens fonctionnaires qui avaient été épurés pour collaboration. Parallèlement "Gingembre, après un bref intermède de silence, explicable par son étroite collaboration avec le ministre de Vichy, Bichelonne, mit bruyamment sur pied la Confédération Générale des Petites et Moyennes entreprises. Le mouvement Jeune Patrons, qui malgré sa philosophie corporatiste ne s'était pas compromis avec le régime de Vichy, se reconstitua et milita en faveur d'une organisation patronale plus démocratique que la Confédération d'avant-guerre.

La nouvelle organisation, baptisée Conseil National du Patronat Français (C.N.P.F.), vit le jour en 1946. Elle tint sa première assemblée en juin, et reçut l'absolution du socialiste Felix Gouin, nouveau Président du Conseil après la démission de De Gaulle (II3)

Le C.N.P.F.

Le C.N.P.F. se présente formellement comme une organisation "souple, démocratique et décentralisée"(II6). En fait c'est une organisation très complexe: "En France comme ailleurs, les relations qui existent entre les organisations patronales et les organisations ouvrières a souvent conduit les patrons à imiter ces dernières. De plus, les organisations patronales anciennes ont influencé les organisations dont la structure est plus récente"(II6).

L'instance suprême du CNPF est l'Assemblée générale.

Tous les éléments du mouvement patronal y figurent. Sur les 500 sièges, 275 sont occupés par les fédérations industrielles et les puissants syndicats nationaux, 75 par les organisations commerciales, 75 par les organisations interprofessionnelles régionales, 75 par les Petites et Moyennes Entreprises. Ces associations choisissent leurs délégués comme elles l'entendent. La plupart sont représentées par leurs présidents, qui sont d'ordinaire des patrons actifs de la région parisienne. Mais de plus en plus ils se font représenter par des adjoints, purs technocrates administratifs.

En principe cette Assemblée détermine la politique patronale. En fait "il y a actuellement de moins en moins de controverses à l'Assemblée générale. Les réunions semestrielles comportent un discours du président et un vote des participants qui approuvent de longs rapports techniques, préparés par les bureaux spécialisés du CNPF" (I19). Les décisions de l'Exécutif sont régulièrement approuvées sans aucune critique. L'élection du Comité directeur est une pure formalité.

C'est ce Comité Directeur qui mène la barque patronale. Il se réunit 11 fois l'an, compte 120 membres. Mais son rôle va en déclinant "étant donné la centralisation progressive de l'organisation" (I22), et c'est en définitive le Bureau Directeur (28 membres) qui dirige l'organisation, sous la haute direction de son président, l'innamovible Georges Villiers. Ce dernier "a fait en sorte de s'entourer d'un cérémonial propre à réhausser sa dignité et son autorité. Son portrait veille sur le directoire du mouvement patronal. Son secrétaire porte le titre de chef de service du Secrétariat Général et le président du CNPF jouit d'un protocole identique à celui d'un Président du Conseil ou ministre." (I23).

G. Villiers fut choisi parce qu'il avait un passé de résistant et qu'il était un vrai patron, propriétaire d'une entreprise familiale. Son autorité c'est peu à peu affirmée depuis sa nomination qui avait été purement opportuniste, grâce notamment "au don qu'il a d'apaiser les tendances contradictoires et de réconcilier les intérêts opposés qui se manifestent presque continuellement dans les organisations patronales" (I24). Les autres grandes figures du CNPF sont:

Pierre Ricard, polytechnicien brillant successivement fonctionnaire et directeur d'une importante fonderie du groupe Pont-à-Mousson, partisan acharné de la politique des cartels; Meunier, propriétaire d'une fabrique d'appareils téléphoniques et administrateur d'une firme d'ascenseurs, membre actif de l'UIMM, Emmanuel Mayolle, "patron français moyen" directeur d'une entreprise familiale de savons et de parfums, représentant des intérêts chimiques, Bernard D'Halluin, lainier du Nord, porte-parole de la puissante Union des Industries Textiles, catholique pratiquant "avancé", Paul Pisson, (petite fabrique de piano) a succédé à Gingembre à la suite de la démission de Gingembre, Lafond, administrateur de nombreuses sociétés et

"agent de liaison" avec les administrateurs des entreprises et des banques nationalisées, Laguionie, directeur des magasins du Printemps, Robert André, de la Chambre syndicale des Pétroles, Bruller, ancien vichiste, aujourd'hui directeur de Progil, Davezac, délégué général du Syndicat de la Construction électrique, vieux "syndicaliste patronal", qui aspire à la succession de Villiers.

"L'élaboration d'une politique du CNPF n'est pas limitée à son bureau. Les présidents des "commissions d'étude" du Conseil jouent un rôle important dans l'élaboration de la politique et de la stratégie. (...) Le CNPF a subdivisé ses 3 grandes commissions en 32 sous-commissions qui ont toutes un président et un rapporteur chargé du travail de secrétariat. En plus d'un point, l'autorité et les méthodes de travail de ces commissions ressemblent à celles des commissions parlementaires; ceci permet une liaison fréquente et efficace entre le Patronat et l'Assemblée Nationale"(I30) "La commission des prix est aux mains du directeur de l'ensemble cotonnier de Marcel Boussac (...), deux anciens fonctionnaires, aujourd'hui directeurs de compagnies, président les Commissions du Plan, de la Productivité et de la Libération de l'Economie" (I31)

Malgré sa structure de plus en plus centralisée et l'apparat dont il s'entoure, le CNPF n'a pas réussi à avoir une politique dynamique et faisant autorité sur l'ensemble du patronat. Cet état de fait est dû en partie "à la résistance passive des petites entreprises et de leurs associations qui empêchent dans de nombreux cas le Conseil de prendre position" (I36).

"On doit donc conclure que, malgré toutes ses réalisations impressionnantes sur le plan de l'organisation, le CNPF a été, jusqu'à maintenant incapable d'être autre chose qu'un organisme de défense d'intérêts particuliers, souvent fragmentés. A l'exception de quelques associations patronales généralement insignifiantes, l'unité de l'organisation patronale est réalisée plus totalement qu'auparavant. Mais, la plupart du temps, elle demeure une unité pour l'unité. Les "actions communes" que le CNPF a promises ne sont guère plus que celles d'un groupe de pression efficace. Elles sont rarement inspirées par un dessein commun qui aboutirait à une action constructive.(...) C'est pourquoi le CNPF, seul porte-parole du patronat dans son entier, s'exprime souvent, malgré les apparences, d'une voix aussi incertaine que ses prédécesseurs"(I42-3).

Le Conseil National du Commerce

Le CNC s'est formé après Vichy pour représenter les intérêts du Commerce au sein du CNPF. Il a ses propres commissions d'étude et il délègue 4 membres au Bureau du CNPF. Il "se vante de grouper environ 160 organisations commerciales nationales

dont un grand nombre sont rassemblées dans des Fédérations ou des Confédérations de structure complexe" (I44). Mais le C.N.C. "vit en fait des aumônes que lui consent le CNPF". Finalement cette organisation ne rencontre qu'une audience très réduite.

Les chambres de Commerce

Ce sont les seules organisations patronales " qui en dehors du CNPF, ont conservé une certaine autonomie" (I50). Elles datent de Napoléon et assument un grand nombre de fonctions techniques et administratives utiles à leurs membres et aux patrons en général. Elles tirent leurs ressources de certaines taxes et de subventions du gouvernement qui "les enrichissent mais les placent trop dans la dépendance de l'Etat pour qu'elles disposent de toute la liberté d'allure désirable"(I51). Lorsque "des représentants des Chambres se retrouvent avec leurs collègues du CNPF dans des comités ou dans des conseils d'administration publics ou privés, ils votent toujours la main dans la main avec les porte-parole du mouvement patronal" (I53)

La Confédération Générale des Petites et Moyennes entreprises

La CGPME est l'oeuvre de Gingembre, qui, d'abord président d'une modeste association professionnelle, représentant du petit patronat dans le CGPF d'après 1936, chef du bureau "anti-trust" de Bichelonne sous Vichy, prit le vent du bon côté à la Libération et mis sur pied une Confédération qui aujourd'hui compterait 3 000 organisations primaires rassemblant de petites entreprises (moins de 50 ouvriers) et des moyennes entreprises (de 50 à 300 ouvriers).

"L'aspect le plus remarquable des rapports entre la Confédération des PME et le CNPF, c'est que ce dernier a été incapable d'ébranler le monopole de M. Gingembre, paladin du petit patronat, ou de limiter ses activités politiques qui embarrassent souvent le respectable mouvement patronal"(I56-57)

En transformant l'angoisse dans laquelle vivent les petits commerçants en une force politique, M. Gingembre exprime les sentiments d'impuissance et de frustration si répandus chez les petits patrons (I58). En faisant appel aux sentiments d'égoïsme les plus mesquins, " et en promettant une défense efficace sans demander aucun effort collectif, la Confédération de Gingembre a acquis une importance qui la fait respecter du patronat et des politiciens"(I58-59). La Confédération contrôle deux journaux dont la conception et la présentation sont analogues à celles de la presse du soir et publie un bulletin d'information intérieure. En période électorale, elle n'hésite pas à intervenir ouvertement. Son programme est particulièrement incohérent. La Confédération "considère l'équilibre du budget

comme une nécessité, mais rejette toute augmentation d'impôts. Elle s'en prend au pouvoir des trusts, mais elle a, jusqu'à présent lutté contre les propositions de loi antitrusts. Gingembre critique la Sécurité sociale mais il demande que les patrons à la retraite puisse en bénéficier.

Le Centre des Jeunes Patrons (C.J.P.)

Ce mouvement qui s'était mis en veilleuse sous Vichy ne compte guère que 2.500 adhérents. Il se veut à l'avant-garde des idées sociales et du "bien commun". Il est anti-bureaucratique et relativement démocratique (I66). Selon "la tradition des sociétés philosophiques françaises, le Conseil Exécutif "fait retraite" une fois par an pour mettre au point un programme d'action et élaborer la "Doctrin Jeune Patron", philosophie essentielle du mouvement" (I66). Cette philosophie a été au cours de ces dernières années profondément influencée par les critiques néo-capitalistes de Mendès-France et Sauvy. L'audience de ce mouvement est actuellement très réduite.

L'Association des Cadres Dirigants de L'Industrie

L'ACADI est née à la Libération pour regrouper "dans son organisation les directeurs d'entreprises privées et publiques". "Bien avant que le CNPF ne fût préparé à faire la paix avec le secteur nationalisé, l'ACADI organisa de fréquents dialogues entre les industries privées et les industries nationalisées (I72) Dans le bulletin de l'association, les hauts fonctionnaires sont souvent appelés sous le terme "nos camarades". L'ACADI apparaît ainsi un peu comme une nouvelle mouture de la "Synarchie" (I73)

(à suivre : le prochain N° examinera la deuxième partie de l'ouvrage qui traite de la politique du patronat)

Ce qu'est

"INFORMATION & LIAISONS OUVRIERES" (I.L.O.)

Nous sommes socialistes et révolutionnaires, mais nous n'appartenons à aucun parti ni ne nous réclamons d'aucun syndicat, et ne visons à constituer ni un nouveau parti ni un nouveau syndicat.

Par l'intermédiaire de nos Compte-rendus de réunion hebdomadaire, de nos Bulletins d'Information, de nos Cahiers et de nos Documents, nous faisons de

L'INFORMATION OUVRIERE

c'est à dire que nous tentons de mettre entre les mains d'ouvriers et d'employés des informations qui peuvent leur être utiles pour la compréhension des événements et pour les luttes quotidiennes. Nous essayons également de jouer un rôle de LIAISON entre ouvriers et employés de la base dispersés dans les entreprises.